



## **Modifications de l'ordre du jour :**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- F.A.R. voirie 2024 – approbation du plan de financement ;
- Règlement intérieur de la fourrière animale ;
- Renouvellement du contrat à durée déterminée d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

**1. Secrétaires de séance :** Jacqueline LAROCHE.

**Voté à l'unanimité.**

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023**

Informations apportées en complément de l'intervention de Monsieur Philippe FOURNIÉ, vice-président de la Région Centre-Val de Loire, délégué aux mobilités, aux transports et aux intermodalités.

- Le syndicat des transports scolaires a évalué une dépense de 7 000 € pour des arrêts supplémentaires. Réponse avant le 24 novembre 2023 pour une mise en place en janvier 2024
- Jean-Christophe PLANTUREUX, RPI Mouhet/La châtre L'Anglin : dépense environ 8 000 €.
- Philippe GOURLAY évoque une enveloppe d'environ 40 000 € à l'année pour la CDC. Il faut solliciter le Député par courrier pour faire entendre nos revendications et pour modifier la loi NOTRe.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023 à Mauvières est **approuvé à l'unanimité**.

### **3. Attribution du marché de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie pour les années 2023 et 2024**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée, à bons de commande, pour la réalisation des travaux d'entretien de la voirie pour les années 2023 et 2024, a été lancée. Il précise qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » de la Nouvelle République. La date limite de réception des offres était fixée au 8 septembre 2023 à 12 heures.

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 octobre 2023, le Président propose :

- de déclarer le marché de l'accord cadre à bons de commande pour les travaux d'entretien de voirie pour les années 2023 et 2024 sans suite pour raison économique,
- et de lancer une nouvelle consultation avec un seuil minimum de 150 000 € HT et un seuil maximum de 300 000 € HT annuel.

**Voté à l'unanimité**

### **PS01. F.A.R. voirie 2024 – approbation du plan de financement**

Dans le cadre de la réalisation du programme des travaux de voirie 2024, il convient d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention d'un montant de 112 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du Fonds d'Action Rurale 2024.

<b>DEPENSES</b>	<b>Montant HT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>
Travaux de voirie	150 000 €	Conseil Départemental	112 000 €
		Fonds propres CdC	38 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>150 000 €</b>

**Voté à l'unanimité**

#### **4. Attribution du marché de travaux pour la construction de deux bâtiments artisanaux – ZA La Boussinière 36370 SAINT-BENOIT-DU-SAULT**

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation des travaux de la construction de deux bâtiments artisanaux – ZA La Boussinière 36370 SAINT-BENOIT-DU-SAULT, a été lancée. Il précise qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » de la Nouvelle République. La date limite de réception des offres était fixée au 13 novembre 2023 à 17 heures.

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 octobre 2023, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

##### Lot 1 – VRD/Voirie/Clôtures/Espaces verts

SARL Martial DUVAL de Bélâbre (36370) pour un montant de 183 923,31 € HT.

##### Lot 2 – Gros œuvre/Dallage/Plancher

Deux offres déposées : une offre bien au-dessus de l'estimatif budgété et l'autre offre anormalement basse de l'estimatif budgété. Aussi il propose de déclarer le lot infructueux et de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

##### Lot 3 – Charpente/Zinguerie/Bardage/Couverture

L'unique offre déposée est bien au-dessus de l'estimatif budgété. Aussi il propose de déclarer le lot infructueux et de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

##### Lot 4 – Menuiseries extérieures/Serrurerie

SARL BHM de Le Blanc (36300) pour un montant de 45 234,00 € HT.

##### Lot 5 – Plâtrerie/Isolation/Menuiserie intérieures

SARL BHM de Le Blanc (36300) pour un montant de 22 550,52 € HT.

##### Lot 6 – Electricité/Chauffage/Ventilation

LABRUX SAS de Le Blanc (36300) pour un montant de 35 282,10 € HT.

##### Lot 7 – Plomberie/Sanitaire

Aucune offre de déposée. Aussi il propose de déclarer le lot infructueux et de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

##### Lot 8 – Carrelage/Faïence

SARL DAUNY de Châteauroux (36000) pour un montant de 896,37 € HT.

##### Lot 9 – Peinture/Nettoyage

Entreprise BARBOTIN d'Argenton-Sur-Creuse (36200) pour un montant de 8 520,28 € HT.

##### Lot 10 – Production photovoltaïque

Entreprise AEL de Limoges (87020) pour un montant de 118 977,60 € HT.

#### **Voté à l'unanimité.**

Pour information la Commission d'Appel d'Offres a également statué sur les devis pour la réalisation des travaux de la boucherie de Bélâbre :

- Electricité : entreprise Val'Elec de Bélâbre
- Maçonnerie : entreprise Duval de Bélâbre
- Plomberie : Atelier Cuisine et Bain de Le Blanc

En ce qui concerne les travaux chez Asformia (ZA Saint-Benoît-du-Sault), ils seront statuéés lors d'une prochaine CAO.

## **5. Règlement d'application des « aides en faveur de l'investissement immobilier » sur le territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin**

La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin s'est fixée comme objectif de favoriser le développement économique de son territoire. Dans cette optique, la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin décide de mettre en place un dispositif d'aides en faveur de l'investissement immobilier dans les conditions définies au présent règlement.

Conformément au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Ambition 2030, la Région Centre-Val de Loire pourra intervenir en abondement des aides octroyées par l'intercommunalité. Cet abondement régional s'effectuera au cas par cas après discussion avec l'intercommunalité.

Les objectifs poursuivis par la mise en place de ce dispositif sont :

- Permettre au territoire de rester compétitif ;
- Être un véritable moteur au développement économique ;
- Faciliter l'implantation d'activités sur le territoire ;
- Soutenir les projets de développement des entreprises du territoire ;
- Favoriser la création d'activités non présentes sur le territoire ;
- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Diminuer la vulnérabilité des entreprises.

Le projet de règlement a pour objectif de fixer les modalités d'attribution et de versement de ces aides.

Après approbation du présent règlement, les demandes d'aides des entreprises seront examinées par le service Développement Economique et proposées à la Commission « Aides en faveur de l'investissement immobilier » avant présentation pour approbation en Conseil Communautaire.

**Voté à l'unanimité.**

## **6. Bail pour les casiers automatiques de Saint-Hilaire-sur-Benaize avec la Société MyEasyWay**

Dans le cadre du projet « Producteurs près de chez vous », la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin a installé dans le bâtiment du jardin près de l'aire de camping-car de Saint-Hilaire-sur-Benaize, 66 casiers automatiques permettant la vente de produits alimentaires.

Les casiers ont été mis en service le 7 juillet 2023 (jour de l'inauguration du local). Le chiffre d'affaires généré par les casiers, du 7 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2023, est de 6 073,07 €.

Afin de faciliter la gestion administrative des casiers automatiques (trop compliqué pour la chargée de mission économique de la CdC), la commission développement économique a décidé de déléguer cette tâche auprès du fournisseur des casiers et un projet de convention a été rédigés. Il n'y aura aucun coût supplémentaire et aucun changement pour les producteurs.

Le local est assuré comme un bâtiment public : la commune de Saint-Hilaire-sur-Benaize en tant que propriétaire, la CDC en tant que « locataire ».

Les agents municipaux de Saint-Hilaire-sur-Benaize assurent l'entretien intérieur et extérieur du local.

**Voté à l'unanimité.**

## **7. P.A.C.T. (Projets Artistiques et culturels de Territoire) – programmation 2024**

Programmation en amont avec le nouveau chargé de mission « culture » qui se déplacera dans toutes les mairies.

Budget prévisionnel :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Budget artistique :	100 840,00 €	Billetterie :	16 375,00 €
Coût technique :	15 000,00 €	Subventions : Région Centre	39 895,00 €
Location de matériel	900,00 €	DRAC Centre	15 500,00 €
Charges de personnel	13 860,00 €	Département	300,00 €
Charges de communication	4 850,00 €	Communes	6 450,00 €
Autres dépenses	3 430,00 €	CdC MOVA	39 895,00 €
		Mécénat :	9 480,00 €
		Autres financements	10 985,00 €
<b>Total des charges</b>	<b>138 880,00 €</b>	<b>Total des produits</b>	<b>138 880,00 €</b>

**Voté à 23 voix pour et 5 abstentions**

## **8. Soutien financier au Pôle Local d'Economie Solidaire (PLES 36)**

Le PLES a pour objectif de rendre accessible la création d'entreprise et d'activité, dans le but de créer des emplois sur le territoire de l'Indre, selon des valeurs humaines et des outils solidaires :

- **La couveuse d'entreprise de l'Indre** – dispositif qui permet aux entrepreneurs de tester leur activité dans un cadre sécurisé (contrat CAPE) par le démarrage de l'activité sous le numéro SIRET du PLES avant de s'immatriculer.
- **La Coop Servies 36 : coopérative de développement de l'emploi dans les services à la personne** – qui permet aux porteurs de projets de tester leur activité dans un cadre sécurisé, avec la perspective de devenir entrepreneur salarié, puis associé.
- **La Cagnotte Solidaire Emploi** – fonds alimenté par des citoyens qui accorde des prêts d'honneur aux porteurs de projets.

Soutien financier à hauteur de 1 364,20 € soit 20 centimes par habitant.

**Voté à l'unanimité.**

## **PS02. Règlement intérieur de la fourrière animale**

Les Maires sont habilités à mettre fin à l'errance ou la divagation des chiens et chats à un double titre :

- Au titre de son pouvoir de police générale que lui confère le code général des collectivités territoriales (article L.2212-2) et l'habilite à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;
- Et au titre de son pouvoir de police spéciale que lui confère le code rural (Article L.211-22) et qui l'habilite à prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de l'intercommunalité Marche Occitane - Val d'Anglin, en date du 17/03/2023, la Communauté de Communes gère un lieu de dépôt communautaire pour animaux domestiques errants (fourrière animale intercommunale) situé Avenue de la Liberté 36370 LIGNAC.

Afin de fixer les modalités de prise en charge des animaux trouvés errants ou en divagation sur le territoire de la Communauté de Communes Marche Occitane- Val d'Anglin, il convient de mettre en place un règlement intérieur. Pour la tarification, le tableau des tarifs sera étudié par la commission médico-sociale et sports.

Il est à noter que deux cages sont à dispositions des mairies en dehors des heures d'ouverture du bâtiment technique communautaire.

Michèle BALLET rappelle que la CdC n'est pas la mairie de Lignac.

**Voté à l'unanimité.**

## **PS03. Renouvellement du contrat à durée déterminée d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 23 mai 2023, avait acté la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renfort d'équipe.

Un agent contractuel a été recruté au service technique du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2023 inclus.

Il est proposé de renouveler le contrat de l'agent contractuel pour une période de 7 mois.

**Voté à l'unanimité.**

Hubert JOUOT, président de la délégation spéciale de la commune de Bonneuil, n'a pris part à aucun vote.

## **6. Questions et informations diverses**

- ▶ **CLECT** : Président, Laurent LAROCHE – Vice-Président, Jean-Christophe PLANTUREUX.  
Un rendez-vous a été fixé le 13 novembre 2023 avec le Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP afin d'obtenir des informations.
- ▶ **Conférence des Maires** :
  - Les charges de voirie (montant de charge par km) 300 € du km ne permettent pas d'entretenir correctement la voirie (+ 30 ans sans pouvoir y revenir)
  - Revoir la contribution des charges à la culture

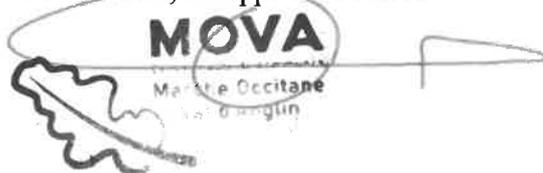
► Dates de réunion :

- Commission Médico-sociale et sports le 28 novembre à 18h30 en la mairie de Lignac ;
- Conférence des Maires en janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h30

**Prochain Conseil Communautaire à Parnac  
le lundi 11 décembre 2023 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several intersecting lines.